Administration communale

1, rue Neuve
L-9353 Bettendorf

Séance du conseil communal du 24 septembre 2025

Présents : Patrick Mergen, Andy Derneden, José Vaz Do Rio, Albert Back, Suzette Serres, Lucien Kurtisi, Simone Hoffmann, Fabienne Goergen, Jill Kugener

Absents exc. : Frank Schuler, Yves Kremer

1. Urbanisme

1.1 Modifications ponctuelles du PAG, plusieurs sites

Le conseil communal décide avec huit voix contre une d'émettre un vote positif concernant la saisine du projet des modifications ponctuelles du plan d'aménagement général de la commune de Bettendorf. Il s'agit des sites « Al Schoul » à Gilsdorf et 1 rue du Pont (nouvelle mairie) à Bettendorf ainsi que la modification de la partie écrite en général concernant la zone d'habitation (HAB-2).

1.2 Modification de la partie écrite des PAP « quartiers existants »

Le conseil communal émet un avis favorable avec huit voix contre une.

1.3 Modifications ponctuelles du PAG du site Kréiwenkel à Gilsdorf

Le conseil communal décide unanimement d'émettre un vote positif concernant la saisine du projet de modifications ponctuelles du plan d'aménagement général de la commune de Bettendorf.

1.4 Modification des parties écrite et graphique des PAP « quartiers existants »

Le conseil communal émet unanimement un avis favorable.

1.5 Fusionnement d'un terrain à Gilsdorf

Le conseil communal est unanimement d'accord de fusionner deux parcelles.

1.6 Droit de préemption d'un terrain à Bettendorf

Le conseil communal décide de renoncer au droit de préemption.

2. Propriétés communales

2.1 Acquisition des parcelles numéros 27001/1 et 2700/3554 conformément au compromis d'achat

En cas de divergences, le registre aux délibérations fait foi.

Le conseil communal approuve unanimement le compromis d'achat au montant de 3.262,80 euros.

2.2 Cession de la parcelle numéro 1080/3537 conformément au compromis de vente

Le conseil communal décide de classer le terrain dans le domaine privé de la commune et approuve unanimement le compromis de vente concernant la parcelle en objet. Le prix de vente est d'un euro.

3. Contrat de Prestation de Services en Communication

Le conseil communal approuve unanimement le contrat de Prestation de Services en Communication signé en date du 20 août 2025.

4. Pacte nature : contrat

Le conseil communal décide unanimement d'adopter le contrat « Pacte Nature ».

5. Finances

5.1 Nouvelle fixation du prix de vente des repas sur roues

Le conseil communal décide unanimement de modifier, avec effet au 1er janvier 2026, le prix de vente des repas à facturer aux bénéficiaires. Les modifications sont nécessaires suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective CCT-SAS. Les prix seront publiés dès approbation par l'autorité supérieure.

5.2 Modifications du budget ordinaire de l'exercice 2025

Le conseil communal arrête les modifications du budget ordinaire au montant de 72.300 euros.

5.3 Comptes de gestion et administratif de l'année 2023

Le conseil communal arrête unanimement les comptes de l'année 2023.

Tableau récapitulatif du compte de gestion :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	15.356.583,67	275.479,85
Total des dépenses	9.548.634,79	5.125.691,50
Boni propre à l'exercice	5.807.948,88	
Mali propre à l'exercice		4.850.211,65
Boni du compte de 2020	18.251.267,60	0,00
Mali du compte de 2020	0,00	0,00
Boni général	24.059.216,48	
Mali général		4.850.211,65
Transfert ordinaire -> extraordinaire	- 4.850.211,65	4.850.211,65
Boni définitif	19.209.004,83	
Mali définitif		

En cas de divergences, le registre aux délibérations fait foi.

6. Personnel communal

6.1 Avenant à la convention collective des salariés de l'Etat : Fixation d'une prime pour permanences

Le conseil communal décide de reporter ce point de l'ordre du jour.

6.2 Fixation de la rémunération d'une salariée à tâche intellectuelle

Le conseil communal décide de fixer la rémunération en séance à huis clos.

7. Demande de subside

Le conseil communal décide unanimement d'allouer un subside à l'association sportive Indiaca Bettenduerf au montant de 1.500 euros pour leur participation au 7e Championnat du Monde Indiaca à Tartu (Estonie).

8. Approbation des titres de recettes

Le conseil communal approuve des titres de recettes au montant de 7.028,04 euros.

9. Discussion libre

10. Affaires de personnel

Le conseil communal a décidé de ne pas rendre public la décision prise.

En cas de divergences, le registre aux délibérations fait foi.